

COMMUNE
DE
FRASNES-LEZ-ANVAING

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

MODIFICATION A LA VOIRIE COMMUNALE
(Décret du 6/02/2014 relatif à la voirie communale)

FRASNES-LEZ-BUISSENAL – SUPPRESSION PARTIELLE DE L'ASSIETTE DES SENTIERS VICINAUX N°S 207 et 209.

Le Collège communal porte à la connaissance du public qu'une demande de modification de voirie tendant à la suppression partielle de l'assiette des sentiers vicinaux n°s 207 et 209 établie sur la parcelle cadastrée section D n° 77 c (Canton d' Ellignies) a été introduite par :

- Mr. et Mme. Daniel DELMEULLE-HENNART Cécile, rue Delcourbe, 4 à 7910 ANVAING
- Mme. Véronique DELMEULLE, Avenue d'Audenarde, 4 à 7540 KAIN.

<i>DATE DE L’AFFICHAGE</i>	<i>DATE D’OUVERTURE DE L’ENQUÊTE</i>	<i>LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L’ENQUÊTE</i>	<i>LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES :</i>
18/05/2020	22/05/2020	<i>Lieu :</i> Administration communale, Place de l' Hôtel de Ville, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal <i>Date de clôture:</i> 22 juin 2020. <i>Heure de clôture:</i> 11 H 30.	Administration Communale Collège Communal Place de l'Hôtel de Ville 1 7911 Frasnes-lez-Anvaing

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'Administration Communale, sur rendez-vous à définir préalablement avec le service environnement joignable au 069/87.16.25. ou 069/87.16.26. pendant les heures de service ou par mail à environnement@frasnes-lez-anvaing.be

Les réclamations et observations écrites seront adressées par courrier, du 22/05/2020 au 22/06/2020, au Collège Communal, Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées à l'agent communal délégué à cet effet, jusqu'au 22/06/2020 à 11 H 30.

[PLUS D'INFORMATIONS SUR CE LIEN](#)

Le 11 MAI 2020.

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Mme Dominique VALLEZ.

Mme Carine DE SAINT MARTIN.